



## Periode d'essai dans le secteur sanitaire

Par **malabar33**, le **20/06/2013 à 10:34**

bonjour,

je démissionne d'un emploi en CDI pour changer d'entreprise.

J'ai une période d'essai de 1 ou 2 mois dans un nouveau job, mais finalement je ne suis pas retenue, et ils me "remercient":

aurais je droit à une allocation chômage en attendant de retrouver un autre poste?

PS:je suis infirmière :je quitterai un établissement privé pour un autre,toujours privé

merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **20/06/2013 à 10:58**

Bonjour,

Tout dépend de la durée de votre affiliation continue à Pôle Emploi avant votre démission...